

Paris, le 24 janvier 1969

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre en date du 24 janvier, vous avez bien voulu me faire savoir ce qui suit ;

"Afin de disposer dans les meilleures conditions des moyens techniques nécessaires pour le développement des échanges et de la coopération dans les domaines de l'Éducation et de la Culture, et vu l'importance que revêtent à cette fin les moyens de télécommunications par satellite, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Gouvernement est prêt à étudier avec le vôtre le développement d'une coopération dans ce domaine. À cet effet, et à la suite d'entretiens consacrés à ce problème, je vous propose ce qui suit :

1. Des ingénieurs et des techniciens québécois seront associés à la construction du satellite Symphonie, des stations terriennes et des installations au sol nécessaires, et éventuellement des satellites qui suivront, en effectuant des stages dans les divers Organismes nationaux français chargés de la gestion de ce programme.

En outre, toutes démarches utiles seront entreprises en vue de favoriser des stages analogues dans les diverses Sociétés françaises chargées de la réalisation de ce programme.

2. La France et le Québec coopéreront pour l'utilisation de ce satellite, dans le cadre du projet Symphonie, par l'échange de programmes éducatifs, culturels et scientifiques en langue française.

MONSIEUR MICHEL DEBRE,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
QUAI D'ORSAY,
PARIS.

MONSIEUR MICHEL DEBRE,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

3. D'autre part, la France et le Québec élaboreront ensemble un projet de satellite de télécommunications dont la mission sera d'assurer d'une manière plus constante et plus large des échanges de programmes éducatifs, culturels et scientifiques en langue française.

La décision concernant la réalisation de ce projet, ou de tel autre qui pourrait assurer dans d'aussi bonnes conditions les mêmes missions, sera prise en temps utile.

4. Les organismes français et québécois compétents coopéreront, en tant que besoin, pour l'étude et la construction des stations terriennes et des installations au sol nécessaires.

5. Le Centre National d'Études Spatiales pour la Partie française et le Bureau de Développement Audio-Visuel pour la Partie québécoise créent un groupe de travail mixte en vue d'assurer la bonne exécution des engagements pris.

6. Il est dès maintenant entendu que les deux Gouvernements supporteront à parts égales les frais encourus.

Si les termes de la présente entente rencontrent votre approbation, votre réponse constituera avec cette lettre l'accord de nos deux Gouvernements."

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les termes de la lettre précitée recueillent l'accord du Gouvernement du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma plus haute considération.

JEAN-GUY CARDINAL
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

(POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME À
L'ORIGINAL SIGNÉ PAR MONSIEUR
JEAN-GUY CARDINAL, LE 24 JANVIER
1969.)

Paris, le 24 janvier 1969

Monsieur le Président,

Afin de disposer dans les meilleures conditions des moyens techniques nécessaires pour le développement des échanges et de la coopération dans les domaines de l'Éducation et de la Culture, et vu l'importance que revêtent à cette fin les moyens de télécommunications par satellite, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Gouvernement est prêt à étudier avec le vôtre le développement d'une coopération dans ce domaine.

À cet effet, et à la suite d'entretiens consacrés à ce problème, je vous propose ce qui suit :

1. Des ingénieurs et des techniciens québécois seront associés à la construction du satellite Symphonie, des stations terriennes et des installations au sol nécessaires, et éventuellement des satellites qui suivront, en effectuant des stages dans les divers Organismes nationaux français chargés de la gestion de ce programme.

En outre, toutes démarches utiles seront entreprises en vue de favoriser des stages analogues dans les diverses Sociétés françaises chargées de la réalisation de ce programme.

2. La France et le Québec coopéreront pour l'utilisation de ce satellite, dans le cadre du projet Symphonie, par l'échange de programmes éducatifs, culturels et scientifiques en langue française.

MONSIEUR JEAN-GUY CARDINAL
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES DU QUÉBEC

3. D'autre part, la France et le Québec élaboreront ensemble un projet de satellite de télécommunications dont la mission sera d'assurer d'une manière plus constante et plus large des échanges de programmes éducatifs, culturels et scientifiques en langue française.

La décision concernant la réalisation de ce projet, ou de tel autre qui pourrait assurer dans d'aussi bonnes conditions les mêmes missions, sera prise en temps utile.

4. Les organismes français et québécois compétents coopéreront, en tant que de besoin, pour l'étude et la construction des stations terriennes et des installations au sol nécessaires.

5. Le Centre National d'Études Spatiales pour la Partie française et le Bureau de Développement Audio-Visuel pour la Partie québécoise créent un groupe de travail mixte en vue d'assurer la bonne exécution des engagements pris.

6. Il est dès maintenant entendu que les deux Gouvernements supporteront à parts égales les frais encourus.

Si les termes de la présente entente rencontrent votre approbation, votre réponse constituera avec cette lettre l'accord de nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

MICHEL DEBRÉ